



RÈGLEMENTS

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX 2024

HOCKEY LAURENTIDES LANAUDIÈRE

M11 à M18 AA-BB-A-B-C

ÉQUIPES PARTICIPANTES

Révisé le 5 mars 2024

Table des matières

Table des matières	2
Définitions	3
Dates du début et de fin des championnats régionaux	4
Formule des championnats régionaux	4
Droits d'entrée aux portes des sites de compétition	4
Application des règlements	4
Équipes participantes	4
Joueurs J.A	4
Programme franc-jeu	4
Équipe absente ou équipe sans le nombre minimum de joueurs requis	5
Document de vérification	5
Visite d'un officiel d'équipe au registrariat	5
Préposé à la santé et sécurité	5
Chandails (receveur ou visiteur)	5
Équipe « RECEVEUR » ou « VISITEUR »	5
Équipe « RECEVEUR » ou « VISITEUR » Demi-Finales et Finales	6
Poignée de main	6
Période réchauffement avant le match	6
Durée des matchs	6
Réflexion de la glace	6
Temps d'arrêt durant un match	6
Différence de 7 buts après deux (2) périodes	6
Période de surtemps (Prolongation et fusillade)	7
Période de surtemps - Demi-Finales & Finales (Prolongation et fusillade)	7
Chronométrage des Punitives	7
Règlements et Formulaire Protêt	8
Application	8
Délais et conditions générales	8
Recevabilité du protêt (étapes)	9
Montant remis au responsable du site	9

Plaignant (attente)	9
Suivi du protêt	9
Appel de la décision	9
Convocation d'un membre	9
Formulaire protêt.....	10
Annexe temps des joutes.....	11

Définitions

RLL = Région Laurentides Lanaudière

Doit ou devra = obligation

Peut ou pourra = optionnel

Officiel = Arbitres et juges de lignes

Officiel hors glace = Les marqueurs, les chronométreurs, annonceurs,

Organisation ou AHM = Association Hockey Mineur (AHM)

Organisation hôtesse : Association Hockey Mineur et arénas où se tiennent les compétitions des régionaux

Officiel d'équipe : Les cinq membres identifiés sur la feuille de match, ce qui peut comprendre l'entraîneur, le gérant, le soigneur, le préposé aux bâtons.

Dates du début et de fin des championnats régionaux Laurentides-Lanaudière

Les championnats régionaux Laurentides-Lanaudière 2024 se tiendront du jeudi 14 au dimanche 31 mars 2024 sur l'ensemble du territoire de la région Hockey Laurentides-Lanaudière.

Formule des championnats régionaux

La formule double élimination sera utilisée pour les équipes masculines et féminines M11 à M18 double et simple lettre. Voir les graphiques détaillés concernant la formule employée. Une équipe sera éliminée des championnats à sa 2^e défaite.

Obligation : Droits d'entrée aux portes des sites de compétition

L'organisation hôte de chaque site devra exiger un droit d'entrée de 5,00\$ par jour et par site de compétition pour les adultes âgés de 18 ans et plus. L'entrée sera gratuite pour les moins de 18 ans ainsi que les joueurs et les responsables d'équipe inscrits sur le formulaire d'enregistrement des membres d'une équipe. Prendre note qu'un maximum de 5 officiels d'équipe seront acceptés gratuitement sur le site de compétition.

Un site de compétition est défini par son adresse civique.

Exemple : L'Aréna de Le Gardeur est un site, l'aréna de l'Assomption est un autre site, l'aréna de Repentigny (2 glaces) est considéré comme un site.

Application des règlements

Ces règlements s'adressent à toutes les équipes participantes aux championnats régionaux de la Région Laurentides Lanaudière. Ces règlements sont complémentaires aux règlements de Hockey Québec et les règles de jeux de Hockey Canada.

Équipes participantes

Les championnats régionaux s'adressent strictement aux équipes enregistrées auprès de Hockey Québec et ayant leur domicile d'évolution dans la région Laurentides-Lanaudière.

Joueurs J.A.

Aucun joueur affilié ne peut prendre part à un match si l'équipe aligne toutes les joueuses et tous les joueurs apparaissant sur l'enregistrement d'équipe. (voir H.Q.). Lorsqu'une équipe utilise un joueur affilié, elle doit l'indiquer sur la feuille de pointage par les initiales J.A.

Programme franc-jeu

Le programme franc-jeu s'applique pour les championnats régionaux (voir H.Q.). Cependant, si les deux équipes n'ont pas conservés leur point-franc Jeu, les équipes joueront à quatre (4) contre quatre (4), si la prolongation est nécessaire lors d'un match.

Équipe absente ou équipe sans le nombre minimum de joueurs requis

Une équipe qui ne se présente pas et/ou **qui ne respecte pas** le nombre minimum de joueurs requis à un match des championnats régionaux perd la joute et son point franc-jeu. Cette équipe est suspendue de la participation aux championnats régionaux jusqu'à ce que son cas soit étudié par le comité de Discipline Régional. (H.Q. 7.2.1 pour le masculin et 5.4.1 pour le féminin). Cette équipe peut être déclarée éliminée de la compétition (H.Q. 8.2.3 masculin et féminin). L'équipe en faute devra payer une amende de mille dollars (\$ 1 000,00). **La décision du Comité de Discipline Régional est FINAL ET SANS APPEL.**

Document de vérification

Une équipe qui participe aux championnats régionaux doit produire et présenter au registrariat de l'organisation hôte avant le début de chaque match, ses documents pour vérification qui doit avoir été contrôlé par le registraire de l'Association et comprend obligatoirement :

- A.1 Formulaire Composition officielle d'équipe approuvé par le registraire de la Région;
- A.2 Feuille de pointage des cinq (5) derniers matchs de l'équipe (saison régulière et tournois)
- A.3 L'horaire complet des activités de l'équipe incluant parties de saison régulière, tournois ou joutes hors-concours ;

Le formulaire de composition officielle d'équipe approuvé par la registraire régionale doit être imprimé en **mars 2024**.

Visite d'un officiel d'équipe au registrariat

Un officiel d'équipe devra se présenter au bureau du registraire de l'organisation hôte au moins 60 minutes **avant le début de leur première partie avec ses documents et la liste des joueurs participants. Pour les parties subséquentes, l'officiel d'équipe devra se présenter 60 minutes avant la partie afin de valider son alignement au bureau du registraire et déposer sa documentation.**

Le nombre maximum d'officiels d'équipe reconnus est de maximum 5 par équipe, (H.Q. Lexique).

Préposé à la santé et sécurité

Chaque équipe participante devra obligatoirement avoir un préposé à la santé et sécurité (PSSH) au hockey derrière le banc à chaque match. (H.Q.3.6. B masculin et féminin).

Chandails (receveur ou visiteur)

Les chandails de couleur foncée seront portés par l'équipe locale « RECEVEUR ».

Advenant que l'équipe « VISITEUR » n'a qu'un seul set de chandails et que les couleurs sont similaires, l'équipe « VISITEUR » aura à changer de chandails.

Équipe « RECEVEUR » ou « VISITEUR »

 À l'exception des demi-finales et des finales, l'équipe inscrite dans le bas de l'organigramme des championnats devient l'équipe « RECEVEUR ».

Équipe « RECEVEUR » ou « VISITEUR » Demi-Finales et Finales

Lors des demi-finales et des finales afin de déterminer l'équipe « RECEVEUR » et l'équipe « VISITEUR », l'équipe ayant eu la meilleure fiche au cours de la saison régulière de la LHLL ou LIHF sera la formation locale.

Poignée de main

Au début de chaque partie les joueurs des deux (2) équipes s'échangeront une poignée de main.

Période réchauffement avant le match

Classes	DURÉE
A, B, C, AA, BB	3 MINUTES

Durée des matchs

Voir en annexe – le tableau du temps des joutes.

Réflexion de la glace

L'organisation hôte assurera la réfection de la glace entre la deuxième et la troisième période de tous les matchs d'une heure.

Pour les joutes d'une 1h30 la réfection de la glace se fait aux 2 périodes de jeu.

Temps d'arrêt durant un match

Un seul temps d'arrêt d'une durée maximale de trente (30) secondes, sera accordé par match à chaque équipe. **Aucun temps d'arrêt permis en temps continue (H.Q. 9.6.5 C masculin et féminin).**

Différence de 7 buts après deux (2) périodes

Après la deuxième période advenant une différence de sept (7) buts, pour le **M 11 et M 13**, le match sera chronométré en temps continue jusqu'à la fin du match peu importe la diminution de l'écart. Les punitions sont à temps arrêtés.

Pour le M 15 et M 18, après la deuxième période advenant une différence de sept (7) buts, le match prendra fin.

Période de surtemps (Prolongation et fusillade)

H.Q. 9.7.1 masculin et féminin

S'il y a égalité entre les deux (2) équipes après les trois périodes (3) réglementaires et après l'application des règles de la formule Franc-jeu, il y aura une (1) période de surtemps selon le mode suivant :

Une seule période de prolongation d'une durée de cinq (5) minutes à temps arrêté, avec un alignement de quatre (4) joueurs par équipe plus un gardien de buts, à l'exception des joueurs punis. Le premier but marqué met fin au match. Si l'égalité persiste après la période de surtemps de cinq (5) minutes, il y aura fusillade (H.Q.9.7.2 masculin et féminin).

Période de surtemps - Demi-Finales & Finales (Prolongation et fusillade)

H.Q. 9.7.1 masculin et féminin

S'il y a égalité entre les deux (2) équipes après les trois périodes (3) réglementaires après l'application des règles de la formule Franc-jeu, il y aura une (1) période de surtemps selon le mode suivant :

Une seule période de prolongation d'une durée de dix (10) minutes à temps arrêté, avec un alignement de quatre (4) joueurs par équipe plus un gardien de buts, à l'exception des joueurs punis. Le premier but marqué met fin au match.

Si l'égalité persiste après la période de surtemps de dix (10) minutes, il y aura fusillade (H.Q. 9.7.2 masculin et féminin).

Chronométrage des Punitives

Toutes les punitions mineures, majeures et d'inconduite seront chronométrées à temps arrêté.

Règlements et Formulaire Protêt

RÈGLEMENTS DÉPÔT D'UN PROTÊT PAR UN RESPONSABLE D'ÉQUIPE

En cas, d'inéligibilité (H.Q. 2.3 masculin et féminin) d'un membre lors de championnats, ou pour toutes autres raisons jugées recevables (H.Q. 7.4 A et B pour le masculin et 7.10 A et B pour le féminin) tout protêt doit être signifié au plus tard une heure après la fin de la partie au registraire de l'organisation hôte où se déroule la compétition. Le dépôt du formulaire protêt doit être accompagné d'un dépôt en argent au montant de 200,00 \$ (H.Q. 7.4 C pour le masculin et 7.10 C pour le féminin).

Le comité de discipline de la Région Laurentides Lanaudière étudiera chaque cas soumis par un membre et rendra une décision dans les plus brefs délais de façon à ne pas nuire au déroulement du championnat.

- Copie du formulaire en format PDF
- Formulaire automatisé disponible sur le site de la Région Laurentides Lanaudière

Application

Aucun protêt concernant le jugement d'un officiel (arbitre, juge de lignes, etc.) ne doit être pris en considération. La décision de l'officiel à ce sujet est finale.

Tout protêt contre une décision d'un officiel en rapport avec l'application ou la non-application d'une règle de jeu doit être fait par un membre en règle.

Délais et conditions générales

Lors des championnats régionaux, tout protêt doit être signifié et remis au plus tard une (1) heure après la fin du match concerné au registraire du site. Le protêt doit être accompagné d'un dépôt au montant de 200\$. Durant les championnats régionaux, le protêt sera valide si toutes les autres conditions sont remplies. Le protêt une fois validé par le responsable du site sera transmis au bureau régional de la Région :

Courriel : louisevenne@hockeyll.ca

Le préfet de discipline rendra sa décision dans les plus brefs délais.

Recevabilité du protêt (étapes)

Le protêt est jugé recevable s'il répond aux étapes de la procédure suivante :

Un avis de protêt doit être donné à l'officiel (arbitre) au moment de l'infraction ou à l'arrêt du jeu qui suit. Il ne doit pas être rendu public. (La recevabilité du protêt ne sera cependant pas affectée si le protêt est rendu public) L'officiel hors glace doit inscrire sur la feuille de pointage en précisant le moment où il lui est signifié qu'il y a un protêt sur le match. Un protêt ne doit porter que **sur un seul règlement dans le même match**, plusieurs plaintes dans le même match doivent faire l'objet d'autant de protêts. Un protêt peut être déposé seulement par l'équipe plaignante.

Tout protêt déposé durant les championnats régionaux doit être signifié par écrit et avec le formulaire Protêt au responsable du site de compétition où l'équipe évolue. Une copie doit être expédiée par courriel au préfet de discipline de la Région Laurentides-Lanaudière.

Le montant suivant payé en argent comptant, chèque certifié ou mandat-poste doit accompagner le protêt au moment de la remise au responsable du site :

Championnats régionaux	200 \$
------------------------	--------

Montant remis au responsable du site

Le montant payé sera remis lorsque le requérant ayant logé le protêt obtient une décision en sa faveur.

Plaignant (attente)

Le plaignant doit attendre l'avis du responsable de l'Organisation hôte avant de quitter le site de compétition.

Suivi du protêt

Dans le cas où une équipe ne donne pas suite à un protêt, celle-ci se voit imposer une amende équivalente à la moitié du montant requis du dépôt.

Appel de la décision

Durant les régionaux, la décision du préfet de discipline est finale et sans appel.

Convocation d'un membre

Le comité de discipline peut demander à entendre l'une ou l'autre des parties lors d'une audition. (Une convocation verbale et/ou écrite doit être envoyée aux parties concernées dans un délai raisonnable).



FORMULAIRE PROTÊT

Je désire par la présente déposer un protêt devant le Comité Régional de discipline de Hockey Laurentides–Lanaudière contre :

Nom du demandeur : _____ Fonction : _____

Nom de l'entraîneur : _____ (si différent du demandeur)

Pour les motifs énoncés ci-après, je réclame que soit sanctionné conformément aux dispositions des règlements généraux de Hockey Laurentides–Lanaudière et/ou des Règlements de discipline de la Fédération de Hockey Québec :

Informations sur l'infraction

Numéro de la partie sous protêt : _____ Catégorie : _____

Date et Heure de début du match : _____

Lieu/aréna : _____

Infraction signalée à l'arbitre : Période : 1 2 3 Heure : _____

Nature du protêt : _____

Pièces/preuves jointes (inclure la feuille de match) : _____

Signature du plaignant : _____ Date : _____

Signature du responsable de l'équipe : _____ Date : _____

Informations sur le plaignant

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Ville : _____ Code Postal : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Signature : _____

Le plaignant doit déposer le montant en argent de 200\$: OUI NON

Reçu par le responsable du site (nom en lettre moulé) : _____

Signature : _____ Heure reçue : _____

HOCKEY LAURENTIDES–LANAUDIÈRES, 95, Boul. de Gaule, suite 111, Lorraine, QC, J6Z 3R8

Aviser le préfet du comité de discipline M. Normand Laniel

Courriel : louisevenne@hockeyll.ca

Le plaignant doit attendre l'avis du responsable du site avant de quitter l'aréna



Hockey Laurentides-Lanaudière

Tableau des temps de joutes – Championnats régionaux 2024

Catégorie	Réchauffement	1 ^{ère} période	2 ^e période	3 ^e période
M11 A-B-C	3 minutes	10 minutes	10 minutes	10 minutes
M11 AA-BB	3 minutes	14 minutes	14 minutes	14 minutes
M11 A-B Féminin	3 minutes	10 minutes	10 minutes	10 minutes
M13 A-B-C	3 minutes	10 minutes	10 minutes	10 minutes
M13 AA-BB	3 minutes	14 minutes	14 minutes	14 minutes
M13 A-B Féminin	3 minutes	14 minutes	14 minutes	14 minutes
M15 A-B	3 minutes	14 minutes	14 minutes	14 minutes
M15 AA-BB	3 minutes	14 minutes	14 minutes	14 minutes
M15 A Féminin	3 minutes	14 minutes	14 minutes	14 minutes
M18 A-B	3 minutes	14 minutes	14 minutes	14 minutes
M18 AA-BB	3 minutes	14 minutes	14 minutes	14 minutes
M18 A Féminin	3 minutes	14 minutes	14 minutes	14 minutes
Junior A - B	3 minutes	14 minutes	14 minutes	14 minutes
Junior AA	5 minutes	20 minutes	20 minutes	20 minutes

- Voir page 7 pour les règlements de surtemps. Toutes les parties sont à finir à l'exception des joutes de tournoi à la ronde où cela est applicable (se référer au registre du site).
- Écart de 7 buts entre 2 équipes après 2 périodes, voir page 7 des règlements.